

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 7-11 novembre 2005



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.2/2005/15

24 février 2006

ORIGINAL: ANGLAIS

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2005 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations figurant dans le document WFP/EB.2/2005/14.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

TABLE DES MATIÈRES

	Page
QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES	
2005/EB.2/1	1
2005/EB.2/2	4
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	
2005/EB.2/3	5
2005/EB.2/4	5
2005/EB.2/5	6
2005/EB.2/6	7
2005/EB.2/7	7
2005/EB.2/8	7
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	
2005/EB.2/9	8
2005/EB.2/10	9
2005/EB.2/11	10
2005/EB.2/12	10
2005/EB.2/13	11
2005/EB.2/14	12
RAPPORTS D'ÉVALUATION	
2005/EB.2/15	12
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE	
RAPPORTS D'ÉVALUATION	
2005/EB.2/16	13
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	
2005/EB.2/17	13



PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉ DE LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE**QUESTIONS OPÉRATIONNELLES**

2005/EB.2/19	Projets de développement soumis au Conseil d'administration pour approbation—Projet de développement pilote: assurance-sécheresse pour l'Éthiopie 10486.0	14
2005/EB.2/20	Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Région des Grands Lacs 10062.2	15

PRÉSENTATION PAR ODS DE LA SITUATION AU SOUDAN	15
---	----

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION ASIE**RAPPORTS D'ÉVALUATION**

2005/EB.2/21	Évaluation en temps réel de l'intervention du PAM consécutive au tsunami ayant frappé la région de l'océan Indien	16
--------------	--	----

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2005/EB.2/22	Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Indonésie 10069.1	16
2005/EB.2/23	Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Sri Lanka 10067.1	16

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE**QUESTIONS OPÉRATIONNELLES**

2005/EB.2/24	Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Afghanistan 10427.0	17
--------------	---	----

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST	18
---	----

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**QUESTIONS OPÉRATIONNELLES**

2005/EB.2/27	Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Guatemala 10457.0	18
--------------	---	----

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

2005/EB.2/28	Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006–2007	19
--------------	---	----

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

2005/EB.2/29	Révision des pouvoirs délégués au Directeur exécutif pour l'approbation des projets et des révisions budgétaires du portefeuille d'activités de développement	19
--------------	--	----

QUESTIONS DIVERSES

Présentation de la réponse des Nations Unies à la grippe aviaire	20
---	----



QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES

Questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté (2005/EB.2/1)

1. Le Directeur exécutif a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil et aux observateurs et fait remarqué que le PAM était sollicité comme il ne l'avait jamais été dans le passé pour faire face aux récentes catastrophes. Malgré la générosité des donateurs les financements disponibles ne sont pas à la hauteur des besoins. Les coûts des produits alimentaires et du fret maritime sont en hausse rapide, ce qui se répercute nettement sur les coûts pour le PAM. Ces évolutions du marché international alourdissent aussi la facture des produits alimentaires importés par les pays en développement, d'où l'importance du cycle de négociations de Doha et du rôle du PAM pour la défense des intérêts de ceux qui souffrent de la faim; 45 pour cent de l'aide alimentaire totale est livrée dans des pays non membres de l'Organisation mondiale du commerce. Le PAM reconnaît que de nouveaux modes de financement et des approches novatrices demeurent une nécessité urgente; le PAM accepte les dons tant en espèces qu'en nature pour mieux atteindre tous ceux qui sont dans le besoin.
2. La préparation anticipée est une priorité: le PAM vise à se doter de la capacité de faire face à quatre situations d'urgence majeures au moins par an. Il s'attache à établir des partenariats potentiels avec un nombre plus grand de pays, en particulier avec les entités nationales et régionales, et à pouvoir déployer un personnel plus expérimenté dans les situations d'urgence. Le Directeur exécutif a souligné combien il importait d'améliorer les systèmes d'alerte rapide, la planification d'urgence, l'évaluation des besoins d'urgence ainsi que l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité. Le projet pilote d'assurance sécheresse en Éthiopie pourrait faire évoluer la manière dont la communauté humanitaire se prépare aux crises, et permettre d'intervenir plus rapidement.
3. Les outils de financement que sont le compte d'intervention immédiate (CII) et le fonds central autorenouvelable d'urgence (CERF) ont été mis à rude épreuve par les situations d'urgence récentes et sont tombés au niveau le plus bas jamais atteint: l'appui des donateurs est sollicité pour les reconstituer afin que le PAM puisse intervenir rapidement en cas de nouvelle crise; le financement gagne de 30 pour cent en efficacité s'il est engagé dans les premiers jours d'une crise. Le Directeur exécutif a remercié les donateurs qui ont contribué à maintenir le niveau de ces sources de financement d'urgence.
4. Au Pakistan, le PAM est confronté aux difficultés logistiques les plus redoutables jamais rencontrées. Il compte sur place 256 membres de son personnel qui se battent contre la montre pour atteindre les communautés frappées par le séisme et prépositionner des vivres avant l'hiver. Il s'occupe d'un million de personnes sur les 2,3 millions menacées. Il utilise des hélicoptères pour le transport des vivres et du matériel crucial, malgré les coûts élevés, car il s'agit là de la seule solution praticable dans les zones de montagne reculées. L'intervention lancée à la suite du passage de l'ouragan Stan en Amérique centrale a permis de porter assistance à 285 000 personnes, pour un coût de 14 millions de dollars. En raison des mauvaises conditions météorologiques en Afrique australe, 12 millions de personnes étaient menacées d'insécurité alimentaire, problème encore aggravé par les effets du sida et les moyens d'intervention réduits des gouvernements. La situation de l'offre alimentaire s'est dégradée de manière alarmante dans certains de ces pays. En République populaire démocratique de Corée, où 6,4 millions de personnes, dont 2,7 millions d'enfants, recevaient une aide alimentaire, le gouvernement a déclaré que l'aide alimentaire



d'urgence n'était plus à l'ordre du jour mais qu'une aide au développement serait la bienvenue. Le Directeur exécutif se rendra prochainement dans le pays pour négocier le rôle futur du PAM.

5. L'aide alimentaire du PAM a eu un impact réel: la malnutrition a sensiblement reculé en République populaire démocratique de Corée; au Soudan, grâce au partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants a diminué de 12 pour cent; des progrès analogues ont été accomplis au Tchad. Au Darfour, 2,5 millions de personnes bénéficient de l'aide alimentaire, mais l'insécurité continue d'hypothéquer les efforts mis en oeuvre. Le Directeur exécutif a exprimé sa tristesse à la nouvelle récente du décès de deux démineurs suisses, tués alors qu'ils travaillaient pour aider le PAM à améliorer le transport routier vers le Darfour.
6. En ce qui concerne la faim des enfants, le Directeur exécutif a souligné qu'il s'agissait d'un domaine central du travail du PAM; le Conseil a approuvé des interventions visant à nourrir plus de 50 millions d'enfants. Il était nécessaire d'associer diverses approches pour aider les gouvernements nationaux à contribuer plus fortement à éradiquer la faim des enfants. La Banque mondiale, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) travaillent ensemble à cette fin. Le PAM s'efforce avec l'UNICEF et le HCR de répondre aux besoins particuliers des enfants ainsi que des femmes enceintes et des mères allaitantes dans le cadre des interventions en cours d'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.
7. Le Directeur exécutif a appelé l'attention sur l'initiative lancée par le PAM en vue de créer un comité d'audit uniquement composé de membres extérieurs à l'Organisation, sur la base des meilleures pratiques. Des travaux sont en cours pour améliorer les conditions de travail du personnel local du PAM et des ateliers ont été organisés dans 84 bureaux de pays pour prendre la mesure de leurs préoccupations. Un Médiateur a été nommé et apporte un appui impartial et confidentiel. Le PAM demeure engagé à être l'employeur de choix dans le système des Nations Unies. La sécurité reste un problème: 135 lieux d'affectation sont classés en Phase III. Il était tenu compte de la possibilité d'une épidémie de grippe aviaire étant donné qu'elle pourrait avoir des effets considérables sur les activités du PAM.
8. La cible des efforts de mobilisation de fonds en 2004 et 2005 a été 6 milliards de dollars. Le Directeur exécutif a chaleureusement remercié les donateurs pour leur générosité, en particulier les nouveaux donateurs et ceux qui ont accru leur soutien. Les contributions des dix plus gros donateurs représentent un pourcentage plus restreint des financements reçus par le PAM en raison de l'élargissement de la base des donateurs, bien que les montants apportés par ces dix donateurs aient augmenté. Les efforts déployés pour associer le secteur privé se sont traduits par des partenariats dans 74 pays et par l'engagement de plusieurs personnalités internationales à devenir ambassadeurs itinérants. Les efforts se poursuivent pour renforcer la couverture des activités du PAM dans les médias. Le Directeur exécutif a conclu en encourageant les membres du Conseil à se rendre sur le lieu des opérations du PAM chaque fois que possible pour se faire une meilleure idée de leur envergure et de leur diversité.
9. S.E. Kuntoro Mangkusubroto, Directeur de l'Agence pour le redressement et la reconstruction à Aceh et Nias (Indonésie) a pris la parole. Il a exprimé sa gratitude pour l'appui du PAM à la suite du tsunami de décembre 2004. À Aceh et Nias le redressement a nettement progressé, mais l'aide humanitaire restait très nécessaire: il est prioritaire de reloger les 70 000 familles vivant encore sous des tentes. L'aide des Nations Unies a été déterminante; le PAM est l'une des entités des Nations Unies les mieux gérées et les plus



réactives ayant participé aux opérations; ses services aériens et maritimes d'acheminement humanitaire avaient permis d'atteindre les zones dévastées. Étant donné que la situation d'urgence humanitaire persiste, la poursuite de l'aide est nécessaire pour nourrir les populations d'Aceh et de Nias jusqu'à ce que la reconstruction soit achevée.

10. Le Conseil s'est unanimement dit satisfait des observations formulées par le Directeur exécutif et par S.E. Kuntoro Mangkusubroto; plusieurs délégations ont chaleureusement remercié le PAM pour son travail, y compris pour le dévouement de son personnel et sa vigilance dans les situations d'urgence "oubliées". La sécurité et la sûreté du personnel du PAM représentent bel et bien une priorité de tout premier rang. Plusieurs délégués ont souligné la nécessité de reconstituer les réserves alimentaires épuisées dans les pays frappés par des catastrophes, d'assurer le renforcement des capacités des gouvernements et de développer le secteur agricole, en particulier en Afrique subsaharienne. La nécessité de disposer de systèmes d'alerte rapide a été évoquée par plusieurs délégués. Il faut trouver des partenaires de développement pour s'attaquer aux causes fondamentales des crises alimentaires durables, surtout parce que la faim et la pauvreté demeurent des problèmes à l'échelle du monde qui frappent de manière disproportionnée les enfants. Notant le coût élevé des interventions d'urgence et le caractère bivalent du mandat du PAM, le Conseil a réaffirmé qu'il importe de mener une action coordonnée avec les autres organismes des Nations Unies pour rompre le cycle de la pauvreté, réduire l'insécurité alimentaire et atténuer les effets du sida. La nécessité de trouver des appuis à l'échelon ministériel a été mise en relief. Le Conseil a reconnu la nécessité urgente de continuer d'avancer en direction des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de dégager les ressources à cette fin.
11. Le Conseil s'est félicité des travaux effectués pour améliorer l'efficacité, et a notamment cité le projet concernant la gouvernance, l'examen des procédures de l'Organisation et l'élaboration du rapport annuel d'exécution et du plan de gestion pour l'exercice biennal. Plusieurs délégués ont souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes de financement novateurs et se sont félicités de l'initiative concernant le préfinancement; de l'avis de certains délégués, l'initiative relative à l'assurance sécheresse est aussi un fait nouveau significatif. Plusieurs délégués ont souligné qu'il est nécessaire de maintenir le financement du CII et du CERF et d'en renforcer l'efficacité. Le Conseil a noté avec satisfaction que le rapport Volcker ne mentionnait pas le PAM en Iraq, ce qui était un gage de bonne gestion et de normes éthiques élevées.
12. De nombreuses délégations sont convenues que les partenariats et synergies entre secteur public et secteur privé doivent être recherchés ou renforcés. La nécessité d'accroître la visibilité du PAM dans l'immédiat et d'élargir encore la base des donateurs a aussi été soulignée. Un délégué a recommandé que le PAM effectue une analyse coût-efficacité des dépenses engagées au titre de la mobilisation de fonds; d'autres ont estimé que ces dépenses sont fort productives du point de vue de la sensibilisation au problème de la faim.
13. L'importance des achats locaux et régionaux de produits alimentaires a été mise en relief; parallèlement, des délégués ont souligné que les achats du PAM ne doivent pas porter préjudice aux économies locales. De nombreux délégués ont souligné l'importance de contributions multilatérales sans affectation préalable, et ont demandé que la question soit réexaminée à des sessions futures. Plusieurs délégués ont fait savoir que leur gouvernement allait accroître le niveau de leurs contributions au PAM, en espèces et en nature.
14. Répondant aux observations formulées par les membres du Conseil, le Directeur exécutif a exprimé, au nom du PAM, sa gratitude pour le soutien continu et généreux des pays donateurs. Il adresserait immédiatement un message à tous les membres du personnel du



PAM dans le monde entier pour leur communiquer combien le Conseil appréciait leur travail. Le Directeur exécutif a souligné toute l'importance du fait que le PAM mobilisait des montants très importants avec une mise de fonds inférieure à 1 pour cent des sommes ainsi dégagées; son action de publicité et de mobilisation de fonds est de la plus haute efficacité du point de vue de son coût et du peu de personnel absorbé par cette tâche. Le Directeur exécutif a apprécié les observations formulées au sujet de l'importance des partenariats. Il a exprimé sa gratitude toute particulière aux donateurs de contributions multilatérales, et a confirmé que l'investissement dans le développement permettait aux pays de supporter plus efficacement les effets des catastrophes. Il a conclu en réitérant ses remerciements pour l'aide généreuse et durable des donateurs.

Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants (2005/EB.2/2)

15. Le Secrétariat a présenté au Conseil une note conceptuelle sur l'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants, élaborée par le PAM, l'UNICEF et la Banque mondiale. Les chefs de secrétariat du PAM et de l'UNICEF ont signé la note conceptuelle, ce que n'avait pas encore fait celui de la Banque mondiale au moment des débats. Cette initiative vise à regrouper les ressources mondiales et à appuyer les efforts menés dans les pays pour combattre la faim. Les discussions entre les partenaires fondateurs ont abouti à la conclusion que le problème de la faim chez les enfants peut être résolu, mais que pour l'heure il s'aggrave; il faut prendre des mesures spéciales pour élaborer un cadre proposant des issues au problème.
16. Le Secrétariat a souligné qu'il incombait au premier chef aux gouvernements de s'attaquer à ce problème, mais que nombre d'entre eux n'ont ni les ressources ni l'appui technique nécessaires, et que de nombreux gouvernements ne se sont pas penchés sur cette question de façon appropriée. Les partenaires joueront un rôle de catalyseur en menant les efforts nécessaires pour atteindre le premier OMD concernant la faim ; cette initiative aura également un impact sur les deuxième à sixième OMD. La note conceptuelle expose les mesures requises pour l'élaboration d'un plan d'action, qui doit être achevé en avril 2006. Outre les mesures pratiques visant à éradiquer la faim chez les enfants qu'il doit définir, le plan sera axé sur l'harmonisation des initiatives et comprendrait une stratégie de communication active concertée visant à attirer d'autres partenaires. Il n'est pas envisagé que de nouvelles institutions internationales seront nécessaires. Le Conseil a demandé d'avoir la possibilité d'examiner les progrès réalisés concernant le plan d'action avec ses collègues de l'UNICEF et de la Banque mondiale à sa première session ordinaire de février 2006.
17. Le Conseil s'est félicité de l'intérêt porté par le Secrétariat à l'effort entrepris pour éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants, et a réitéré l'importance que revêt la collaboration pour résoudre ces graves problèmes. Les membres du Conseil ont constaté que cette initiative portait principalement sur l'aide aux jeunes filles et reconnaissait le rôle que jouaient l'eau, l'assainissement et la nutrition pour éliminer la faim chez les enfants. Des échanges de vue et des éclaircissements supplémentaires sont nécessaires au fur et à mesure de l'élaboration du plan d'action, comme par exemple, le rôle de chaque organisation et les liens avec les initiatives en cours. Le Conseil a également cherché à obtenir des informations complémentaires sur le montant des ressources requises par chaque organisation partenaire pour l'élaboration du plan d'action, sur la façon dont la contribution du PAM devra être budgétisée et le calendrier de lancement de l'initiative; il faudra également examiner l'élaboration de stratégies régionales adaptées au contexte.



18. Le Secrétariat a remercié le Conseil d'avoir examiné cette initiative de manière approfondie et donné l'assurance que le plan d'action sera mis au point par le biais d'un processus de collaboration auquel le Conseil prendra une part active. La Banque mondiale dirigera certainement la conception de la stratégie de mobilisation des ressources. S'agissant des engagements financiers des partenaires fondateurs, le PAM était en train de définir le montant qu'il devrait dépenser et le travail était bien avancé. L'initiative ne sera officiellement lancée que lorsque le plan d'action sera définitivement mis au point.

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Suite donnée à l'évaluation de la politique du PAM visant à favoriser le développement (2005/EB.2/3)

19. Le Conseil s'est déclaré satisfait de la réponse rapide et complète donnée par le Secrétariat à l'évaluation et de la détermination du PAM d'intégrer les recommandations qui lui ont été faites dans ses politiques et ses activités opérationnelles. Les recommandations contenues dans l'évaluation ont aussi été adressées aux donateurs, aux partenaires du PAM et aux gouvernements, et les réponses de ces interlocuteurs pourront être utiles. Plusieurs membres du Conseil ont estimé que les recommandations émanant de l'évaluation et les mesures proposées devront conduire à une qualité améliorée des programmes dans tous les domaines d'activité du PAM.
20. Le Secrétariat a souligné l'importance de la politique visant à favoriser le développement; depuis cinq ans, la conception des programmes et des projets du PAM répond aux objectifs de cette politique, lesquels sont aussi traduits dans le Plan stratégique 2006-2009. Il se félicite de l'évaluation, qui d'après lui suscitera un regain d'appui des donateurs en faveur des activités de développement du PAM, dans une conjoncture où les ressources destinées au développement ont fortement diminué – de nouveaux investissements dans le développement amélioreront grandement la capacité des personnes vulnérables de parer aux crises, ce qui réduirait le coût des interventions d'urgence.
21. Le Secrétariat a pris note de l'accent que plaçait le Conseil sur l'établissement de partenariats dans lesquels l'expertise et les ressources du PAM, y compris les vivres, sont utilisées pour porter au maximum les avantages des programmes conjoints menés avec d'autres organismes de l'ONU, les gouvernements et d'autres organisations. Au nombre des efforts consentis pour améliorer le ciblage – autre question soulevée par le Conseil – le PAM s'attache à renforcer les capacités de ses partenaires et des gouvernements dans le domaine de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité (ACV) et travaille à élaborer des solutions plus efficaces pour faire la preuve des résultats obtenus. Un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures proposées dans le tableau des suites données sera communiqué au Conseil à sa deuxième session ordinaire en 2006.

Le projet de gouvernance (2005/EB.2/4)

22. Le Rapport final sur le projet sur la gouvernance, qui résulte d'une initiative engagée en 1999 dans le but de renforcer la gouvernance au PAM, a été soumis au Conseil pour examen. Le groupe sur la gouvernance a supervisé la mise au point par le Secrétariat de moyens efficaces visant à améliorer les échanges entre le Conseil et le Secrétariat. Les résultats obtenus par le groupe sur la gouvernance ont été remarquables et le projet pourra servir de modèle à l'amélioration de la gouvernance au sein du système des Nations unies. Bien que la mission du groupe soit accomplie, le Conseil en poursuivra le travail pour améliorer la gouvernance au PAM.



23. Le Conseil a remercié le groupe sur la gouvernance et le Secrétariat de leur collaboration à cette initiative très utile; le PAM est une organisation gérée comme il se doit et avec efficacité, et son Conseil sait utiliser de façon optimale le temps qui lui est imparti. Les membres du Conseil se sont dits particulièrement satisfaits de la rationalisation des procédures concernant les documents et du programme d'orientation à l'intention des nouveaux membres. Un membre a insisté sur la nécessité de trouver le juste milieu entre les pouvoirs délégués au Directeur exécutif et le sentiment d'être partie prenante qu'il fallait donner au Conseil dans le cadre de débats ouverts.
24. Les consultations informelles organisées avant les sessions du Conseil ont été bénéfiques et propices à l'échange d'idées. Les membres du Conseil ont demandé que les documents soient mis à disposition aussi longtemps que possible avant la tenue de ces consultations afin de pouvoir les examiner de façon approfondie. Il a été convenu que les procédures s'appliquant aux documents présentés au Conseil pendant les sessions officielles pourront également être simplifiées et les suites données aux évaluations détaillées; des informations relatives à ces questions concernant la gouvernance et à d'autres questions s'y rapportant continueront d'être communiquées. Le Secrétariat s'est dit d'accord sur le fait que la communication entre le Conseil et le Secrétariat restera un thème central et qu'il faut mettre en place les meilleurs mécanismes permettant au Secrétariat de mettre le Conseil au courant des questions pressantes.
25. Le Conseil s'est déclaré satisfait de cette discussion et a reconnu l'importance que revêt la collaboration entre le Secrétariat et les membres du Conseil pour la formulation des décisions; les consultations et les réunions informelles avec les directeurs régionaux sont en l'occurrence très utiles. Les questions en suspens seront examinées lors de futures sessions du Conseil d'administration.

Rapport d'activité sur le plan d'exécution de l'évaluation des besoins d'urgence (2005/EB.2/5)

26. Le Secrétariat a indiqué que la qualité des évaluations s'est améliorée depuis l'adoption du plan de mise en œuvre. Des outils ont été mis au point, des enquêtes de référence avant les crises ont été menées et les capacités sur le terrain renforcées. Le renforcement des capacités et l'amélioration de la qualité resteront les grands axes des phases restantes du plan de mise en œuvre, et le renforcement des capacités sera intégré à l'ensemble du PAM après 2007. Un important déficit de financement risque de se produire fin 2006, et il faudra prévoir dans le budget de base du PAM un financement approprié pour maintenir le renforcement des capacités d'évaluation des besoins d'urgence après 2007.
27. Le Conseil a approuvé la volonté du PAM de renforcer ses capacités d'évaluation des besoins qui apportent une précieuse contribution à sa capacité d'intervention dans les situations d'urgence, et s'est dit très encouragé par les progrès techniques accomplis par la Sous-Division de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité. Le Conseil a demandé que des informations supplémentaires lui soient fournies concernant les projets du PAM visant à renforcer les liens entre les évaluations et les interventions, à surveiller que ces évaluations soient précises et réalisées au moment voulu, à renforcer les relations avec les autres fournisseurs d'informations dans les pays vulnérables et à assurer la cohésion entre évaluation des besoins d'urgence et stratégie d'intervention. Le Secrétariat répondra à ces questions par écrit.



Mise à jour annuelle sur l'alimentation scolaire (2005/EB.2/6)

28. Le Secrétariat a souligné l'utilité de l'alimentation scolaire pour accroître les taux d'inscription et de fréquentation, notamment chez les filles. En 2004, le PAM a nourri 16 millions d'enfants dans 72 pays, le but étant d'atteindre 50 millions d'enfants d'ici à la fin de 2007. L'administration des programmes d'alimentation scolaire est généralement transférée aux gouvernements nationaux deux à huit années après le début de l'opération. Le PAM veille principalement à fournir des prestations de services essentiels dans le cadre d'interventions mises en œuvre en partenariat avec les autres organisations des Nations Unies.
29. Répondant à des questions soulevées par le Conseil, le Secrétariat a insisté sur l'intérêt de nouer des alliances régionales, notamment dans la région du Sahel où l'Alliance du Sahel a reçu un faible soutien; un plan d'action doit être élaboré à ce sujet. Divers moyens ont permis d'améliorer l'alimentation scolaire et l'éducation dans les situations d'urgence. Le rôle du PAM dans les programmes conjoints consiste généralement à fournir des vivres, et le Programme ne participe habituellement pas aux interventions non alimentaires. Le Conseil a exprimé son soutien aux efforts que déploie le PAM pour développer le capital humain au moyen de l'alimentation scolaire.

Mise à jour sur la mise en oeuvre et les réalisations du Mémoire d'accord entre le PAM et le NEPAD (2005/EB.2/7)

30. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le document portant sur la mise en œuvre et les réalisations du mémorandum d'accord entre le PAM et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) soumis par le Secrétariat, et a félicité le PAM du soutien qu'il a fourni à ce jour au NEPAD. Il a approuvé l'action soutenue menée par le PAM pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Le Conseil a constaté que le cadre du Programme détaillé du NEPAD pour le développement de l'agriculture africaine, lancé à l'initiative de l'Afrique, permet d'améliorer et de mieux coordonner la collaboration. Il a invité le PAM à poursuivre les efforts entrepris avec le NEPAD et les communautés économiques régionales africaines, à la demande des pays, pour la mise en œuvre du mémorandum d'accord.
31. Le Conseil a encouragé le PAM à poursuivre l'action qu'il mène dans le but de réduire la faim et la malnutrition, en améliorant l'accès à l'éducation par le biais du programme d'alimentation scolaire d'origine locale, en renforçant les capacités institutionnelles des communautés économiques régionales et des pays pour la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours, y compris l'ACV et l'évaluation des besoins, en aidant les pays à améliorer la conception et l'administration de leurs programmes de sécurité alimentaire. Le Conseil a demandé au Secrétariat de contribuer à la mise en place d'une approche plus soignée d'équilibre hommes-femmes. Il a également été demandé au Secrétariat de tenir le Conseil régulièrement informé des faits nouveaux et des réalisations qui interviendraient.

Approche commune des programmes de pays (2005/EB.2/8)

32. Le but du Secrétariat est de présenter la nouvelle approche commune des programmes de pays (ACPP) au Conseil en préparation des débats futurs et de lui donner des éclaircissements sur la façon dont cette dernière peut s'intégrer dans le système existant d'approbation. Les conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population) ont déjà engagé le débat à ce sujet, et le Secrétariat du PAM en attend les résultats.



33. Le Conseil a noté l'approbation par le Directeur exécutif d'un projet de développement au Cap Vert. Il a fait bon accueil à l'approche commune des programmes de pays en tant que moyen de renforcer une action conjointe des fonds et programmes des Nations Unies et de promouvoir la prise en charge des programmes par les pays, et a invité le Bureau à examiner, en collaboration avec le Secrétariat, comment les attributions du Conseil relatives à la supervision et aux budgets seraient maintenues dans le cadre de cette nouvelle approche, pour lui en rendre compte à la session annuelle du Conseil de 2006.

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2006–2007 (2005/EB.2/9)

34. Le Secrétariat a présenté le plan de gestion dans ses trois axes principaux: i) renforcement des capacités pour pouvoir réagir immédiatement aux situations d'urgence; ii) amélioration de la gestion et du soutien technique sur le terrain; et iii) réponse aux risques et aux faiblesses recensés dans le plan stratégique. Il prévoit qu'un montant de 6,4 milliards de dollars sera nécessaire pour financer les projets approuvés et leurs prolongements logiques, les dépenses d'appui et les autres dépenses pour la période 2006-2007.
35. En outre le plan proposait deux modifications de la politique générale pour permettre aux bureaux de pays de conserver 100 pour cent des contributions de contrepartie en espèces des gouvernements et pour permettre le report des fonds alloués aux services administratifs et d'appui aux programmes (AAP) d'un exercice financier au suivant.
36. Le Conseil a appuyé l'accent mis par le PAM sur la réponse d'urgence, la décentralisation et le renforcement des bureaux de pays. En approuvant le plan, le Conseil a demandé des éclaircissements sur plusieurs points, que le Secrétariat a donnés. La croissance du budget du PAM est principalement due à la transformation d'opérations d'urgence en interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR), notamment celles en faveur de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Le Secrétariat préparera une étude des coûts effectifs en 2004-2005 pour donner au Conseil une image précise de la structure des coûts. Cette analyse illustrera la variabilité des coûts de transport et des coûts des produits alimentaires, et examinera comment le PAM pourrait optimiser son pouvoir d'achat, tout en fournissant les indicateurs manquants nécessaires à une gestion axée sur les résultats.
37. Les montants recouverts au titre des coûts d'appui indirects (CAI) —actuellement au taux de 7 pour cent— pour financer le budget AAP constituent la seule ressource stable du PAM pour ses frais généraux. Le report du reliquat des ressources AAP d'un exercice biennal au suivant évitera de devoir dépenser les fonds avant le 31 décembre, comme c'est le cas actuellement, ce qui entraîne un accroissement des dépenses en décembre et une utilisation des fonds qui n'est probablement pas optimale. Le Conseil a décidé d'autoriser un report sur 2006 des fonds du budget AAP non utilisé au cours de la période 2004-2005 jusqu'à concurrence de 7 millions de dollars, à la discrétion du Directeur exécutif. Ce report sera financé à partir du compte de péréquation AAP. Le Conseil a aussi approuvé la reconduction du taux de 7 pour cent pour le recouvrement des CAI pour 2006-2007, sous réserve que ce taux soit réexaminé à la session annuelle de 2006.



38. Pour permettre d'intégrer les observations formulées par les membres du Conseil dans le prochain plan de gestion qui sera présenté à la deuxième session ordinaire, les consultations devront commencer en mai ou juin 2007. Le Bureau formulera ses recommandations en ce qui concerne le processus et les délais d'élaboration du plan de gestion pour 2008-2009.
39. Le PAM entend bien s'employer à renforcer ses activités de planification d'urgence, ce qui donne lieu à des partenariats latents ou de réserve avec les gouvernements et d'autres organisations. L'investissement dans la mobilisation des fonds, comme la pratique le Secrétariat, a eu des retombées très satisfaisantes. Les efforts consentis pour élargir la base de donateurs ont conduit à un accroissement significatif du nombre des nouveaux donateurs et du secteur privé, et permis de réduire la dépendance vis-à-vis des principaux donateurs habituels.

Le financement, clé de l'efficacité (2005/EB.2/10)

40. Dans la présentation du document, le Secrétariat a clairement dit que le PAM avait besoin de plus de ressources pour répondre aux besoins des bénéficiaires dans le cadre des programmes approuvés. Toutes les contributions sont les bienvenues pour répondre aux besoins estimés, mais la contribution idéale est une contribution prévisible, multilatérale, sans affectation préalable, faite au début de l'exercice budgétaire du donateur et de préférence en espèces. Cela ménagerait au PAM plus de flexibilité dans l'affectation de ses ressources aux opérations, et augmenterait son efficacité. Actuellement 5 pour cent seulement des contributions sont multilatérales, en espèces et non assorties de conditions. Le PAM se propose de travailler avec les donateurs pour que 30 pour cent de l'ensemble des contributions soient fournies sous cette forme d'ici à 2007. Pour aider les donateurs à atteindre cet objectif, le PAM offre de travailler avec eux pour mettre au point différents dispositifs de visibilité.
41. Les membres ont apprécié les efforts déployés par le PAM pour mobiliser plus de ressources multilatérales et ont compris ses besoins de flexibilité et de prévisibilité. L'importance de la précision des évaluations des besoins dans ce contexte a été soulignée; des méthodes novatrices de financement, comme le jumelage et le financement pluriannuel, sont également nécessaires. Plusieurs membres ont déclaré que le PAM devrait tenir compte du fait que les dons en nature de produits alimentaires achetés sur les marchés internationaux sont parfois plus coûteux que les achats locaux, et ont souligné que le PAM devrait toujours éviter les situations dans lesquelles les livraisons d'aide alimentaire risquent de perturber les marchés. Un membre s'est demandé si l'objectif de disposer de 30 pour cent des contributions sous la forme de donations multilatérales en espèces serait suffisant, et s'il était même réaliste. La nécessité de mener des consultations avec les donateurs sur ce point a été soulignée, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des contributions pour financer le développement; les conditions posées par les gouvernements dans certains cas limitent les affectations de fonds en espèces sous la forme multilatérale flexible que préférerait le PAM.
42. Le Secrétariat a indiqué qu'il travaille avec le secteur privé sur le marquage des sacs qui pourra être réalisé sur le terrain, tout en demandant aux donateurs pour lesquels cela ne représente pas un outil important de visibilité d'envisager d'autres solutions pour mettre en valeur leurs contributions. La nécessité d'adhérer aux principes et bonnes pratiques d'action humanitaire a été rappelée par quelques membres. Des délégations ont estimé que le document aurait pu rendre plus manifestes les avantages d'un financement multilatéral et exposer la stratégie de façon plus détaillée.



43. Le Conseil est convenu que la décision finale devrait faire référence au fait qu'il approuverait le contenu et la présentation des rapports normalisés sur les projets à sa session annuelle de 2006.
44. Le Secrétariat s'est félicité du soutien du Conseil et de ses propositions de consultations futures sur la question. Le PAM comprend bien l'importance des achats locaux de produits alimentaires, et sera en mesure d'en réaliser davantage le cas échéant. Un document traitant des achats de produits dans les pays en développement est en cours d'élaboration, et pourra être examiné à la première session ordinaire du Conseil de 2006. Le PAM a essentiellement besoin de la liberté d'allouer des ressources sans trop de restrictions; les dons multilatéraux facilitent grandement la gestion, et renforcent d'autant l'efficacité des opérations. Le Secrétariat a insisté sur le fait que les rapports normalisés sur les projets ont pour effet de réduire le temps, les ressources et les coûts consacrés à l'obligation de rendre des comptes, en soulignant qu'il s'agit de documents évolutifs, qui pourront être élaborés en s'adaptant aux attentes des donateurs; la question sera débattue avec les membres courant 2006.

Normes internationales de comptabilité (2005/EB.2/11)

45. Le Secrétariat a présenté le document relatif aux normes comptables internationales, qui donne suite au Rapport du Commissaire aux comptes et à la décision prise par le Conseil à sa première session ordinaire de 2005. Ce document expose les avantages que le PAM pourrait retirer de l'adoption de normes internationales indépendantes, propose une transition vers l'utilisation de normes comptables internationales et décrit les mesures prises par le PAM à cet égard en collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies. Le Secrétariat a expliqué que l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée des normes comptables avait récemment recommandé que les organisations du système des Nations Unies adoptent les normes comptables internationales pour le secteur public à compter de 2010.
46. Le Conseil a accueilli favorablement la proposition du PAM d'adopter les normes comptables internationales qui lui permettront d'accroître la transparence et l'efficacité de ses opérations. En réponse aux questions du Conseil, le Secrétariat a exposé les difficultés que pose, pour les organisations du système des Nations Unies, l'adoption de normes comptables internationales, en particulier pour le traitement des contributions mises en recouvrement ou volontaires et pour la capitalisation et l'amortissement des actifs. Les normes comptables internationales pour le secteur public permettront de gagner en transparence, car les opérations seront présentées de manière uniforme. Le Secrétariat estime lui aussi que cela n'ira pas sans coûts, par exemple pour l'établissement sur une base annuelle des comptes financiers vérifiés, mais aucune augmentation des CAI n'est escomptée. Le Secrétariat a confirmé qu'il est peu probable qu'il y ait un impact sur les comptes rendus aux donateurs. Le Conseil a souligné la nécessité pour le PAM de continuer à travailler en collaborant avec les autres organisations du système des Nations Unies, et à solliciter les avis du comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et du Comité financier de la FAO.

Nomination du Commissaire aux comptes (2005/EB.2/12)

47. En ce qui concerne la nomination du Commissaire aux comptes, le Conseil a examiné les rapports du Comité financier de la FAO et du CCQAB; ce dernier rapport concluait que, pour le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes, il fallait recourir à un processus d'appel à la concurrence ou bien modifier les règles en vigueur. Le Bureau a estimé que de ces deux options seul le processus d'appel à la concurrence était possible. Il



a aussi noté que cela prendrait du temps. Par ailleurs le Commissaire aux comptes s'est acquitté de ses fonctions à la satisfaction des membres.

48. En raison des délais requis pour un appel d'offres, les membres du Conseil ont choisi de reconduire le Commissaire aux comptes dans ses fonctions pour un deuxième mandat, et ont demandé que des éclaircissements leur soient donnés sur les articles du Règlement financier s'y rapportant.
49. Le Conseil a approuvé cette reconduction et a invité le Bureau à proposer, en vue d'une décision par le Conseil, les changements nécessaires aux textes de base pour clarifier les procédures de renouvellement du mandat.

Politique du PAM en matière de gestion des risques (2005/EB.2/13)

50. En octobre 2003, le Conseil avait encouragé le PAM à adopter la gestion des risques en tant qu'outil permettant de réaliser ses objectifs dans un environnement caractérisé par l'incertitude et le risque. Définissant une approche systématique de la gestion des risques à l'échelle de l'Organisation, la politique correspondante a constitué un jalon important dans cette direction et a représenté une première dans le système des Nations Unies. Les principes en sont que la gestion des risques est un aspect essentiel de la gouvernance de l'Organisation, que le PAM intervient dans des environnements à haut risque et que cela ne changera point, et que la maîtrise de la gestion du risque incombe à la direction du PAM. La mise en œuvre de cette politique repose sur trois piliers: i) le cadre de gestion des risques du PAM s'inspirera de l'*Enterprise Risk Management Integrated Framework* du Comité des organisations de tutelle de la *Commission Treadway*; ii) la gestion du risque sera intégrée dans tous les grands processus et fonctions à l'échelle de l'Organisation; et iii) le Directeur exécutif assumera la responsabilité de sa mise en œuvre. Un travail de fond a déjà été fait pour sensibiliser le personnel à la problématique de la gestion des risques.
51. Le Conseil a félicité le Secrétariat et a accueilli avec satisfaction cette approche à la fois systématique et novatrice. Des membres du Conseil ont indiqué qu'il s'agit là d'un premier pas utile pour instituer au PAM une culture de la gestion des risques et l'ont assuré du maintien de leur appui. En particulier, des membres du Conseil ont conseillé au Secrétariat: i) d'intégrer la gestion des risques dans les processus organisationnels existants et futurs, y compris au niveau individuel dans le cadre du programme de développement de la performance et des compétences; ii) de prendre systématiquement en compte les divers types de risque auxquels le PAM serait exposé, de déterminer sa tolérance au risque et le degré d'incertitude et de définir des stratégies pour les gérer; iii) d'évaluer l'efficacité des dispositifs de gestion des risques; iv) d'examiner les incidences financières; v) de reconnaître le rôle important que joue le personnel d'encadrement dans la gestion des risques, y compris en ce qui concerne les considérations d'ordre budgétaire; vi) d'associer tous le personnel et les autres acteurs concernés.
52. Le Secrétariat s'est félicité du soutien et des observations du Conseil. Des instructions complémentaires sont en cours de définition pour développer la politique et sa mise en œuvre, en tenant compte des points soulevés par les membres du Conseil, et seront communiquées à l'ensemble du personnel du PAM. La direction s'attache à systématiser la gestion des risques. Le rôle important que joue le personnel de direction pour donner le ton a en particulier été souligné.



Bilan de l'action du Bureau d'appui de Dubaï et de l'Équipe d'intervention rapide d'appui pour la technologie de l'information et les télécommunications (FITTEST): rapport du Commissaire aux comptes (2005/EB.2/14)

53. Le Commissaire aux comptes du PAM a présenté un rapport dressant le bilan de l'action du Bureau d'appui de Dubaï et de l'Équipe d'intervention rapide et d'appui pour la technologie de l'information et des télécommunications (FITTEST), soumis au Conseil pour examen. Résumant les conclusions de ce rapport, le Commissaire aux comptes a souligné les points forts des activités du bureau de Dubaï et a souligné que les nouvelles approches gestionnaires et structurelles, ainsi que l'application des nouvelles dispositions contractuelles font encourir au PAM des risques additionnels. Les avantages quant à eux sont considérables, mais des coûts sont néanmoins associés à la flexibilité des dispositions.
54. Le Secrétariat a fait observer qu'une réponse de la direction à cet examen est en préparation et sera présentée au Conseil. Des membres du Conseil ont remercié le Commissaire aux comptes pour son rapport et ont tout particulièrement pris note de ses recommandations au sujet d'un examen indépendant des dispositions contractuelles concernant les procédures et de l'élaboration d'un solide modèle de calcul et de recouvrement des coûts. Le Conseil a souligné l'importance de la gestion des risques et de la supervision au bureau de Dubaï; la réponse aux conclusions de cet examen est attendue avec un vif intérêt. Répondant à une question du Conseil, le Commissaire aux comptes a expliqué que l'équipe FITTEST n'est pas perçue comme faisant double emploi avec les fonctions d'autres organismes des Nations Unies parce qu'elle est conçue pour intervenir sur le champ. Appelant l'attention sur les avantages et le potentiel de ces opérations, le Commissaire aux comptes a réaffirmé l'importance de la supervision et de la bonne gouvernance.

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Rapport de synthèse sur le Centre de logistique conjoint des Nations Unies (UNJLC) (2005/EB.2/15)

55. Dans sa présentation du document, le Secrétariat a indiqué que la coordination logistique interorganisations a commencé pendant la crise dans la région des Grands Lacs en 1996, et s'est développée plus avant dans le cadre des opérations d'urgence consécutives pour aboutir à la création de l'UNJLC, accueilli par le PAM. Le document fait la synthèse de quatre examens entrepris conjointement par le PAM, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le HCR et l'UNICEF et pilotés par le PAM. Les recommandations qu'il contient ont été arrêtées par l'ensemble des partenaires et seront soumises au Comité directeur interorganisations pour approbation.
56. Le Conseil a fait bon accueil à l'examen et a réitéré son soutien à la coordination de l'aide humanitaire par l'UNJLC. Des éclaircissements ont été demandés concernant les rapports entre le PAM et l'UNJLC, et une directive du Département des opérations a été demandée par le Conseil. Des membres du Conseil ont fait valoir que le financement de l'unité centrale de l'UNJLC devrait être régulier et stable. Le Conseil a demandé au Secrétariat de donner suite dès que possible aux recommandations formulées en conclusion de l'examen et de faire en sorte que les organisations participantes recherchent une collaboration plus étroite pour en favoriser une prise en charge véritablement plurielle.



57. Le Secrétariat a remercié les membres du Conseil pour leurs observations et a déclaré que la mise en œuvre des recommandations de l'examen était en cours. Les partenaires qui ont détaché des fonctionnaires à l'unité centrale sont encouragés à jouer un plus grand rôle dans son financement; une proposition visant le financement par des donateurs a été distribuée. Le Secrétariat travaille à la question du pouvoir financier pour faire en sorte que le personnel de l'UNJLC puisse s'acquitter de ses fonctions comme de besoin. Les services communs comme l'UNJLC sont une nouveauté dans le système des Nations Unies; des malentendus sur les rôles et le manque de pratique du personnel ont empêché les organismes de guider les opérations de l'UNJLC, mais des progrès ont été accomplis. Les recommandations de l'équipe d'examen de l'UNJLC après le tsunami sont conformes à ceux de l'examen de synthèse, bien que l'équipe ait exprimé des réserves au sujet du rôle de l'UNJLC dans la coordination stratégique des opérations aériennes et le suivi des produits destinés à l'aide en l'absence d'un système commun.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE

Portefeuille d'activités en Angola (2005/EB.2/16)

Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation— Région Afrique australe 10310.0 (2005/EB.2/17)

58. L'évaluation du portefeuille d'activités en Angola a été présentée au Conseil pour examen dans le cadre d'une présentation régionale portant sur l'Afrique australe, qui prévoyait également une augmentation budgétaire pour l'IPSR régionale Afrique australe – 10310.0. L'évaluation concernant l'Angola, qui a été faite début 2005, est axée sur les stratégies de secours et de redressement; il y est observé que le PAM n'a pas ménagé ses efforts pour atteindre les populations vulnérables dans les zones reculées; une série d'opérations spéciales a facilité le retour de réfugiés et de personnes déplacées, ainsi que la réception de l'aide alimentaire par les personnes vulnérables. L'évaluation conclut que le PAM a largement atteint son objectif, à savoir sauver des vies. Les activités de redressement ont été appropriées, bien que peu d'entre elles aient directement traduit la priorité accordée aux femmes. La situation économique en Angola s'est améliorée au cours de la période où l'évaluation a été faite, mais le gouvernement n'a pas alloué de ressources suffisantes au processus de redressement. L'insuffisance du soutien financier et technique a limité l'impact des vivres distribués.

59. Le Ministre angolais de l'aide et de l'intégration sociale a pris la parole devant le Conseil pour féliciter le PAM des efforts déployés. Compte tenu des déplacements massifs de populations ayant eu lieu au cours des dernières années, une réduction des ressources consacrées aux programmes d'aide alimentaire a entraîné une dégradation de la situation des personnes dans le besoin. Le Ministre a rendu hommage à l'action du PAM pour faciliter le retour d'Angolais, y compris d'ex-combattants. Le budget 2006 de l'Angola donnera la priorité au renforcement des secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi qu'aux activités de réinsertion et de déminage. Le gouvernement continuera d'avoir besoin de l'appui du PAM pour lutter contre l'insécurité alimentaire.

60. En ce qui concerne l'Afrique australe, une augmentation budgétaire de 211 millions de dollars a été demandée au bénéfice de l'IPSR régionale pour répondre à des besoins alimentaires additionnels au Malawi, au Mozambique et en Zambie jusqu'à la prochaine récolte; cette augmentation couvrira aussi, jusqu'en juin 2006, l'intégralité du programme



mené au Zimbabwe. Cette augmentation budgétaire est demandée pour satisfaire des besoins en souffrance et pour rembourser le mécanisme d'avance de caisse. Un montant de 240 millions de dollars a été fourni par les donateurs, mais un déficit de 157 millions de dollars demeurait. Les personnes les plus vulnérables en Afrique australe étaient i) les agriculteurs victimes de mauvaises récoltes en raison de la sécheresse, ii) les orphelins dont les parents avaient été victimes du VIH/sida et iii) les patients atteints par le VIH/sida dans les dispensaires qui suivaient une thérapie antirétrovirale en traitement ambulatoire.

61. Le Conseil s'est félicité de l'honnêteté de l'évaluation du portefeuille d'activités en Angola, et a souligné la nécessité d'associer les secours au redressement, y compris le renforcement des capacités, pour pouvoir se décharger de certaines responsabilités sur le gouvernement. Des membres ont noté qu'il est nécessaire de systématiser la perspective hommes-femmes chez les personnels et les partenaires et ont rendu hommage au rôle important du PAM dans la protection du personnel et des bénéficiaires juste après le conflit ; certains membres ont exprimé leur soutien à l'accroissement du budget de l'IPSR régionale pour l'Afrique australe et se sont félicités de la rapidité avec laquelle le PAM a répondu à l'appel à l'aide. D'autres membres ont demandé un complément d'information sur les méthodes d'estimation des effectifs de bénéficiaires et des coûts utilisées. Le Conseil a réaffirmé que les secours d'urgence doivent être liés au développement à long terme et au renforcement des capacités du gouvernement. Un complément d'information a aussi été demandé sur les activités des autres organisations d'aide alimentaire dans la région.
62. Répondant aux questions du Conseil, le Secrétariat a expliqué que le PAM collabore avec les organisations non gouvernementales partenaires en Afrique australe; chacune des organisations axe son action sur une région géographique précise. Les effectifs de bénéficiaires et les quantités de produits alimentaires avaient été déterminés par les comités d'évaluation de la vulnérabilité, les missions d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires, ainsi que par des travaux de surveillance nutritionnelle. Les éléments de coût de cette IPSR seront ventilés par pays, ce qui donnera la souplesse voulue pour reporter les économies réalisées dans les pays où les coûts sont faibles. Le Directeur régional a souligné que les pays d'Afrique australe ont besoin de secours alimentaires immédiats.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉ DE LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE

Projets de développement soumis au Conseil d'administration pour approbation—Projet de développement pilote: assurance-sécheresse pour l'Éthiopie 10486.0 (2005/EB.2/19)

63. Le Secrétariat a présenté dans ses grandes lignes le concept auquel répond cet outil novateur de financement anticipatif permettant de transférer le risque des agriculteurs de subsistance vers le marché international du risque. Des risques comme la sécheresse qui peuvent être chiffrés peuvent aussi être assurés, ce qui permet de mettre des fonds à disposition avant que les accidents ne deviennent des crises et que toutes les stratégies de survie ne soient épuisées. Les gouvernements, les organisations et d'autres organismes des Nations Unies sont intéressés par les résultats de ce projet, et les enquêtes et autres informations auxquelles il a donné lieu seront utiles pour le PAM, le gouvernement de l'Éthiopie et les autres acteurs.



64. Le Conseil ne s'est pas opposé au principe de l'assurance contre le risque, mais s'est demandé si c'est le rôle du PAM, suggérant que d'autres organisations internationales et d'autres organismes des Nations Unies pourraient être mieux armés pour s'occuper d'assurance. Le Conseil s'est interrogé sur les critères de réussite, la maîtrise des initiatives et le rôle des bénéficiaires – agriculteurs et gouvernements, sur la durabilité et les stratégies de retrait, et enfin sur l'opportunité d'une participation de cette nature du secteur privé au financement de l'aide.
65. Le Secrétariat a fait valoir que le but du projet était d'établir si l'assurance est ou non un outil utile; nombre des préoccupations du Conseil ne pourront trouver réponse avant que le fait ne soit établi. Le projet et la police d'assurance auront une durée d'un an; tout paiement effectué le sera au bénéfice du PAM, qui consultera le Gouvernement éthiopien pour le transfert de fonds aux agriculteurs touchés par la sécheresse.
66. Le Conseil a approuvé le projet pilote, mais a souligné que le PAM ne devrait pas lancer d'autres projets pilotes d'assurance avant que les résultats de ce projet ne soient connus et que les activités d'autres organisations dans ce domaine n'aient été évaluées.

Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Région des Grands Lacs 10062.2 (2005/EB.2/20)

67. Le Secrétariat a décrit la situation politiquement instable dans toute la région. Il est nécessaire de prolonger l'IPSR 10062.2 pour une durée de trois ans, les pays concernés se redressant plus lentement que prévu.
68. Le Conseil a estimé que l'IPSR proposée repose sur une évaluation par trop pessimiste de la situation et a demandé des éclaircissements sur le calcul des effectifs de bénéficiaires. Les membres ont souligné que les enseignements tirés de la phase antérieure, tels que mis en évidence dans l'évaluation de février 2005, devront être traduits dans la nouvelle phase de l'intervention.
69. Le Conseil a approuvé la prolongation de l'IPSR 10062.2 pour une durée d'un an, période à l'issue de laquelle une évaluation conjointe sera effectuée. Il a demandé au Secrétariat de fournir des informations sur les enseignements tirés du projet initial en ce qui concerne les meilleures pratiques.

PRÉSENTATION PAR ODS DE LA SITUATION AU SOUDAN

70. Le Secrétariat a fait savoir que le PAM mène ses activités à partir de 31 bureaux répartis entre tous les États du Soudan sauf trois. Ses activités ont pour point d'ancrage l'opération d'urgence au Darfour, qui fournit des vivres à 80 pour cent des bénéficiaires ciblés, et une autre opération d'urgence lancée dans les régions du sud, de l'est et de transition, dont les résultats ont souffert, à un moment critique, de pénuries de personnel, de fonds et de carburant. Une IPSR continue d'appuyer les réfugiés érythréens. Le programme de pays a souffert de l'attention qu'ont monopolisée ces opérations d'urgence et du fait que le gouvernement n'est pas prêt à investir dans le secteur social. Une unité spécialisée a été créée pour administrer les activités d'alimentation scolaire, de santé maternelle et infantile et les projets vivres-contre-travail du programme de pays, lequel a été prorogé jusqu'à la fin de 2007. Le PAM prévoit d'opérer son retrait d'une opération spéciale de remise en état de routes en 2007, et participe à une autre opération spéciale visant à améliorer la capacité de transport fluvial.



71. Pour l'avenir, le Secrétariat prévoit une lente amélioration de la sécurité dans le cadre de l'Accord de paix global. Les précipitations ont été plus abondantes dans la plupart des régions en 2005, mais la sécurité alimentaire mettra plus de temps à s'établir, en particulier dans le Darfour où les agriculteurs n'arrivent pas à rentrer les récoltes pourtant accrues de l'année. Les résultats d'une mission d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire seront connus vers la fin de novembre 2005. Les deux opérations d'urgence en cours ont été fusionnées pour permettre une utilisation plus souple des moyens disponibles, pour répondre aux besoins divers des différentes régions et préparer le passage à une IPSR en 2007. Le Secrétariat a estimé que 650 000 tonnes de produits alimentaires étaient actuellement nécessaires pour nourrir les 6 millions de personnes frappées par l'insécurité alimentaire au Soudan, mais les chiffres ne pourraient être confirmés qu'à la fin novembre 2005. Le Conseil a rendu hommage au travail du PAM dans cette région difficile.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION ASIE

Évaluation en temps réel de l'intervention du PAM consécutive au tsunami ayant frappé la région de l'océan Indien (2005/EB.2/21)

Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation— Indonésie 10069.1 (2005/EB.2/22)

Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation— Sri Lanka 10067.1 (2005/EB.2/23)

72. L'exposé régional sur l'Asie a notamment porté sur l'évaluation en temps réel de la réponse apportée par le PAM lors du tsunami dans l'océan Indien entre décembre 2004 et juin 2005 et sur les augmentations budgétaires pour les IPSR Indonésie 10069.1 et Sri Lanka 10067.1. Après le tsunami de décembre 2004, l'opération d'urgence a représenté un filet de sécurité vital. Le rythme des activités de redressement et de relèvement a toutefois ralenti. La coordination interinstitutions et la mobilisation de personnel ont rencontré des difficultés, mais l'intervention d'aide alimentaire a été, de manière générale, efficace. Des volumes significatifs d'achats régionaux et locaux de produits ont eu une incidence sur la célérité et le bon rapport coût-efficacité de cette intervention. La coalition pour l'évaluation conjointe concernant le tsunami (*Tsunami Evaluation Coalition*) continuera d'examiner de nombreux aspects thématiques, et un rapport de synthèse sera communiqué au Conseil.

73. Le PAM continuera d'apporter son assistance aux bénéficiaires en Indonésie et au Sri Lanka en révisant les budgets des IPSR en cours et en apportant une aide alimentaire pour la sauvegarde des moyens d'existence, y compris une aide aux personnes déplacées à l'intérieur des pays. Par le biais d'une opération spéciale, le PAM apportera aussi un soutien logistique pour la reconstruction d'abris à Aceh et à Nias.

74. Après 26 années d'aide à la Chine, le PAM met fin à son concours dans ce pays. En République populaire démocratique de Corée, le gouvernement a décidé de mettre fin à toute aide humanitaire internationale; le PAM débat avec de hauts représentants du gouvernement de la poursuite de son rôle. Une opération d'urgence visant les populations



touchées par le conflit dans la province de Mindanao, aux Philippines, est en cours d'élaboration.

75. Des membres du Conseil ont déclaré appuyer les conclusions de l'évaluation en temps réel. Le Conseil a particulièrement apprécié l'attention qu'avait porté l'équipe chargée de l'évaluation à la problématique hommes-femmes et aux questions de protection, et a demandé un complément d'information sur les problèmes de coordination. Les membres du Conseil ont recommandé qu'il soit systématiquement donné suite aux recommandations de l'Équipe d'évaluation, et attendent avec intérêt le rapport de synthèse de la coalition pour l'évaluation conjointe concernant le tsunami. Pendant la durée de la phase de relèvement, la réponse au tsunami devra être intégrée dans les IPSR menées en Indonésie et au Sri Lanka; les stratégies de retrait progressif de ces IPSR devront être définies. Les membres du Conseil ont très largement exprimé leur appui aux évaluations en temps réel, tout en reconnaissant les exigences additionnelles que ces activités entraînent pour le personnel d'évaluation et pour le personnel opérationnel sur le terrain.
76. Le Secrétariat a convenu que l'insuffisance de personnel approprié a limité l'intervention mise en œuvre en réponse à une catastrophe soudaine de cette ampleur, et indiqué que toutes les recommandations d'une évaluation ne sont pas nécessairement appropriées ou immédiatement applicables. Une activité pilote de transfert d'espèces sera entreprise et les résultats en seront communiqués au Conseil. Le PAM sera actif en Indonésie et au Sri Lanka pendant les deux prochaines années au moins, mais les stratégies de retrait seront fonction de la situation politique et sociale dans ces deux pays; les opérations futures du PAM seront ajustées selon les besoins.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE

Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation — Afghanistan 10427.0 (2005/EB.2/24)

77. Le Secrétariat a présenté l'état d'avancement d'une opération d'urgence visant à apporter une aide alimentaire à 1 million de personnes frappées par le séisme au Pakistan, pendant six mois. Cette opération d'urgence a besoin de fonds de toute urgence.
78. En Afghanistan, la situation s'améliore lentement mais au nombre des défis restant à relever, il faut compter la présence d'environ 6,5 millions de personnes victimes de l'insécurité alimentaire, la faiblesse du taux de scolarisation, en particulier des filles, la faiblesse du taux d'alphabétisation des femmes, la dégradation de l'environnement, la permanence de problèmes de sécurité et la forte prévalence de la tuberculose. Le PAM a plusieurs programmes conjoints avec d'autres organismes des Nations Unies; l'IPSR en est aux derniers stades du redressement et aux premiers de l'action de développement.
79. Le Conseil a vivement félicité le PAM pour son travail en Afghanistan. Il a apprécié la coopération du PAM avec le Gouvernement afghan et d'autres organismes, ainsi que la réduction de l'envergure du projet. Répondant aux inquiétudes exprimées par le Conseil, le Secrétariat a redit qu'il est déterminé à procéder à des achats locaux lorsque les conditions du marché le permettent; les effets du séisme sur les achats de blé pour l'IPSR au Pakistan étaient en cours d'évaluation. Les facteurs géographiques et les conditions de sécurité rendent cette opération coûteuse vu qu'elle s'adresse à de multiples petites poches de vulnérabilité dans des régions montagneuses reculées. Le ciblage se fait dans le cadre d'un processus d'évaluation continu; les distributions de vivres dans les villes sont terminées et



les conseils villageois contribuent à recenser les familles les plus pauvres. L'accent est mis sur l'amélioration de l'alphabétisation des femmes. Les activités du PAM n'ont pas d'incidence sur la production d'opium. La priorité du PAM est d'améliorer la sécurité alimentaire.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST

80. Le Secrétariat a présenté son examen régional concernant l'Afrique de l'Ouest. Le financement de nombreux programmes et projets est nettement insuffisant; un examen rétrospectif des opérations au Niger s'efforcera en particulier de déterminer pourquoi la vulnérabilité et la résilience aux crises accusent une aussi grande variabilité dans la région. Le Conseil a noté que l'importance du CII et du mécanisme de prêt est un thème récurrent dans les analyses régionales faites par le Secrétariat. Il a demandé que le texte de l'examen concernant l'Afrique de l'Ouest soit diffusé par voie électronique aux membres du Conseil.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation – Guatemala 10457.0 (2005/EB.2/27)

81. La présentation des interventions menées en Amérique latine et dans les Caraïbes a notamment porté sur l'IPSR 10457.0 concernant le Guatemala. Le bureau régional s'attache à renforcer la capacité des gouvernements pour qu'ils puissent intervenir rapidement en situations d'urgence; il apportera aussi sa contribution au renforcement de la paix et au développement dans les situations de crise. Le manque de ressources a toutefois porté préjudice à la mise en œuvre de plusieurs programmes importants. En 2005, une série d'ouragans, de tempêtes tropicales et d'inondations ont frappé la région des Caraïbes. Dans le cadre du système de préparation et d'intervention d'urgence du bureau régional, une opération spéciale est en cours d'élaboration pour améliorer les moyens d'intervention du PAM dans la région, à laquelle sont associées des organisations régionales. Un ouragan particulièrement destructeur a récemment frappé les zones les plus vulnérables du Guatemala. L'IPSR proposée consisterait en une action menée en collaboration pour apporter une assistance nutritionnelle aux enfants âgés de moins de cinq ans.
82. Le Conseil a remercié le Secrétariat pour son action dans la région et s'est félicité des efforts déployés pour améliorer la nutrition des jeunes enfants; la durabilité en sera accrue par des achats locaux de produits. Le Conseil a souligné la nécessité de se concentrer sur les causes structurelles de la malnutrition et de prévenir les catastrophes futures liées aux phénomènes météorologiques, et s'est dit satisfait de l'approche de la préparation et de l'intervention d'urgence adoptée par le bureau régional pour faire face aux effets des catastrophes naturelles. Il a été suggéré que le Secrétariat tienne le Conseil au courant des avancées réalisées dans le domaine de la prévention lors des sessions futures. Certains membres sont d'avis que les indicateurs figurant dans la matrice des réponses à l'IPSR devraient être quantifiés de façon plus précise.



83. Répondant à une question du Conseil, le Secrétariat a expliqué que l'IPSR proposée entre dans la catégorie des activités de secours et de redressement dans les zones lourdement frappées par des phénomènes naturels, et non dans celle des schémas généraux de développement tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Secrétariat s'emploie avec ses partenaires à faire en sorte que les indicateurs appliqués aux interventions soient clairement quantifiés et à faire tomber les obstacles structurels au développement. Une évaluation initiale des avancées dans le domaine de la préparation et de l'intervention d'urgence du bureau régional sera entreprise avant mars 2006.

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006–2007 (2005/EB.2/28)

84. Le Secrétariat a rappelé au Conseil que les points de l'ordre du jour étaient déterminés par: i) le Statut et les règles de procédure du PAM et des autres organismes des Nations Unies; ii) les demandes du Conseil; et iii) les propositions du Secrétariat, compte tenu des orientations données par le Conseil. Le programme de travail est un document modulable présenté au Conseil pour approbation à sa deuxième session ordinaire et pour information à sa première session ordinaire et à sa session annuelle; les changements à y apporter sont examinés lors des réunions du Bureau. Lors de ses débats à sa deuxième session ordinaire de 2005, le Conseil a demandé d'inscrire neuf points additionnels à l'ordre du jour pour 2006, à savoir : le taux de recouvrement des CAI, le report des dépenses AAP, la réponse de la direction pour donner suite à l'examen par le Commissaire aux comptes du programme FITTEST à sa première session ordinaire, les dépenses effectives pour 2004-2006, l'analyse de la structure des coûts, les activités relatives à la faim des enfants et le projet pilote d'assurance sécheresse en Éthiopie à la session annuelle, la mise en œuvre de la réponse de la direction à l'évaluation de la politique du PAM visant à favoriser le développement, et l'IPSR révisée dans la région des Grands Lacs à sa deuxième session ordinaire.
85. Le Conseil a apprécié la flexibilité de ce document, mais a admis qu'il existe un risque de surcharger les ordres du jour et de répéter les mêmes débats; dans toute la mesure du possible, les principaux points de politique générale seront débattus aux sessions annuelles. Le Conseil a invité le Secrétariat à mettre à jour le programme du travail pour 2006–2007 en y insérant les points additionnels convenus à la session actuelle.

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Révision des pouvoirs délégués au Directeur exécutif pour l'approbation des projets et des révisions budgétaires du portefeuille d'activités de développement (2005/EB.2/29)

86. Le Secrétariat a présenté cette proposition, qui vise à rationaliser les procédures du PAM.



87. Le Conseil lui a généralement fait bon accueil, mais a souligné la nécessité d'équilibrer l'économie de temps et la prise en compte des avis du Conseil dans les décisions. Il a invité le Secrétariat à lui présenter une évaluation de la façon dont la délégation de pouvoirs a fonctionné à sa deuxième session ordinaire en 2006, à laquelle les résultats des pouvoirs délégués qui ont été approuvés en 2004 seraient également examinés.
88. Le Secrétariat rendra compte au Conseil de tous les changements apportés aux programmes au titre de la délégation de pouvoirs, et a rappelé au Conseil qu'une telle délégation de pouvoirs n'autorisait pas le transfert de fonds destinés aux situations d'urgence vers des activités de développement.
89. Le Conseil a approuvé la délégation de pouvoirs pour une année, en attendant les résultats de l'examen demandé.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation de la réponse des Nations Unies à la grippe aviaire

90. M. David Nabarro, Coordonnateur principal du système des Nations Unies pour les gripes aviaire et humaine, a remercié le Conseil de lui donner l'occasion de faire le point de la réponse du système des Nations Unies à la grippe aviaire. Le PAM a un rôle déterminant à jouer pour répondre à l'épidémie qui, transportée par les oiseaux migrateurs, touche les oiseaux domestiques et pourrait devenir transmissible à l'homme, ce qui rendrait une pandémie possible. Les organismes des Nations Unies sont tenus de prendre en compte la sûreté et la sécurité de leur personnel, et de planifier la conduite à tenir en cas de pandémie de grippe humaine.
91. Le système des Nations Unies a établi une stratégie multisectorielle de réponse globale, en collaboration avec les gouvernements nationaux; l'expérience du PAM en matière de logistique, de gestion de l'information et de planification d'urgence est un atout. Le Secrétariat a effectué des évaluations du risque et des exercices de planification relatifs à la possibilité d'une pandémie. Un groupe de travail sera convoqué pour travailler sur les aspects politiques, les travaux de planification, l'affectation des ressources et la communication; son travail sera harmonisé avec les mesures conjointes interorganisations.
92. Les membres du Conseil se sont dits satisfaits de l'exposé de M. Nabarro et ont décrit certaines des mesures prises par les pays face à la menace de grippe aviaire. Le Conseil a demandé plus d'informations sur les efforts déployés par le PAM dans ce domaine. Le Secrétariat a confirmé qu'il préparerait un document d'information structuré à l'intention des membres du Conseil. Le PAM collabore avec les services de santé animale de la FAO et a déjà reçu une demande d'aide alimentaire pour accompagner les opérations d'abattage. Dans sa conclusion, M. Nabarro a mis l'accent sur les lacunes des services vétérinaires mondiaux et a appelé le PAM et d'autres organismes internationaux à amplifier leur participation sur les questions se rapportant à la santé animale.



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AAP	services administratifs et d'appui aux programmes
ACV	analyse et cartographie de la vulnérabilité
CAI	coût d'appui indirect
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CERF	Fonds central autorenewable d'urgence
CII	Compte d'intervention immédiate
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FITTEST	Équipe d'intervention rapide et d'appui pour la technologie de l'information et des télécommunications
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OMD	objectif du Millénaire pour le développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNJLC	Centre de logistique conjoint des Nations Unies

